



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH.

Absents excusés : M. Yves JOURDAN pouvoir à M. Henri LANCELIN, M. Isidro DANTAS pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Kamel HAMZA, Mme Lydie DULONGPONT pouvoir à Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Mehdi BELKACEM

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2024/12/24 - OBJET : Subvention exceptionnelle d'aide suite au cyclone qui a touché l'archipel de Mayotte

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2131-11,

Vu Le cyclone Chido qui s'est abattu samedi 14 décembre 2024 sur Mayotte,

Considérant que l'urgence de la situation découlant de cette catastrophe naturelle justifie que des collectivités territoriales et leurs groupements puissent financer des initiatives à caractère humanitaire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

Accusé de réception en préfecture 078-217805456-20241218-2024-12-24-DE Date de réception préfecture : 26/12/2024
--

DELIBERE

Article 1 : Décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000€ à l'association Croix Rouge Française dans le cadre de la solidarité et la coopération pour faire face à l'état d'urgence à Mayotte touché par le cyclone Chido,

Article 2 : Précise que les crédits sont inscrits au budget courant.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 26 DEC. 2024
et par publication en ligne le :
26 DEC. 2024
Saint-Cyr-l'École,
le : 26 DEC. 2024

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Sonia BRAU



Sonia BRAU

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE



Le 24 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20241218-2024-12-24-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2024